

N° 13/6.16

[PRÉAVIS N° 13/5.16](#)

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 60'000.00 POUR L'ETUDE DU REMPLACEMENT DE L'ORGUE DU TEMPLE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission en charge de cet objet s'est réunie le lundi 23 mai 2016 au Temple. Elle est composée de Mmes et MM. Claudine DIND-PERROCHET, Edith Magali BARBLAN, Sylvie POUSAZ, Rita WYSS, Alexandre OLIVEIRA, Pierre TONDA et du président-rapporteur soussigné Eric WEBER.

La commission remercie Mmes et M. Anne-Lise VUILLEUMIER LUY, organiste, Anne-Marie FIGUET, technicienne en bâtiment au Service Patrimoine et Denis PITTET, Municipal, pour leurs explications détaillées qui lui ont permis de cerner en profondeur les problèmes liés à la demande de ce crédit d'étude.

1 PRÉAMBULE

L'orgue du Temple s'essouffle! Comment pouvons-nous admettre ceci d'un instrument à vent et remédier à cet état de fait? C'est à ces questions que la Municipalité propose d'y répondre en présentant au Conseil communal l'objet de ce préavis. Par ailleurs, il intégrera également la rénovation des peintures du plafond, des murs intérieurs et de la mise en conformité de l'électricité.

L'étude proposée permettra de définir précisément les points suivants :

- Coût du renouvellement de l'orgue.
- Coût de rénovation et peinture des murs intérieurs et plafond.
- Coût des travaux d'entretien général.

2 ÉTAT DE L'ORGUE

La chronologie historique de l'orgue et du buffet est clairement expliquée dans le préavis.

Le rapport de M. Jean-Marie Tricoteaux, harmoniste et facteur d'orgues de renommée internationale, nous a été remis à l'occasion de notre réunion du 23 mai 2016 au Temple.

Le rapport de M. Tricoteaux ne s'attarde pas sur la description des travaux à effectuer en vue du relevage de l'instrument, présenté dans le devis de la manufacture Kuhn SA de 2014, mais plutôt de décrire l'aspect musical de l'orgue actuel. Il énumère les répertoires que l'organiste peut jouer actuellement et pourrait jouer à l'avenir sur un nouvel instrument.

Le rapport de la Commission musicale nous informe sur l'état d'usure avancé du système pneumatique, notamment au niveau du réservoir principal et des soupapes, (fuites d'air). L'écoulement et la distribution équilibrée de l'air dans les tuyaux sélectionnés sont fortement diminués. Le dernier relevage a été effectué en 1989. Le relevage, qui s'effectue en principe tous les 20 à 25 ans, consiste à un nettoyage général, du démontage complet de toute la tuyauterie, de la révision des sommiers et de la mécanique, de l'accordage, etc.

A l'occasion de notre visite, nous nous sommes rendus compte de la complexité technique et mécanique de l'orgue lors de la présentation de Mme Vuilleumier Luy. Nous avons pu constater les nombreuses fuites d'air du soufflet principal ainsi que le dysfonctionnement de plusieurs tuyaux, restant totalement muets bien que les touches du clavier soient enfoncées. Mme Vuilleumier Luy nous a aussi fait observer le décalage entre l'attaque sur le clavier et l'émission du son dans les tubes sélectionnés. L'organiste doit appuyer profondément sur la touche pour que la tonalité retentisse. Ceci provient probablement de l'usure des soupapes.

Comme le stipule le point 2.3 du préavis, l'orgue du Temple est fortement sollicité. Pas moins de 2'200 heures en 2015. Il a été utilisé pour les services religieux – cultes, mariages, services funèbres, etc, mais aussi pour les concerts organisés par l'Association des Amis des Orgues de Morges et sa Région et par le Conservatoire de l'Ouest Vaudois – cours de musique et auditions.

3 ASPECT FINANCIER

Nous constatons que l'orgue est sous perfusion. Des réparations ont été faites en 2013 pour un montant de CHF 6'600.00 sur le rembobinage du moteur, en 2014 pour un montant de CHF 2'800.00 et en 2015 pour un montant de CHF 4'300.00, pour diverses interventions de la maison Kuhn notamment sur le soufflet principal en cuir par la pose de "rustines" et diverses étanchéités de soupapes.

En 2014, la manufacture Kuhn SA (entreprise qui a réalisé l'orgue du Temple en 1951) a estimé le relevage de l'orgue pour un montant de CHF 420'000.00. Est-ce bien raisonnable d'engager une telle somme en n'oubliant pas qu'un tel travail devra être effectué à nouveau dans une vingtaine d'années? M. Denis PITTET nous précise que le coût d'un nouvel orgue mécanique se chiffre entre CHF 800'000.00 et CHF 1'200'000.00, cette fourchette dépendra, en partie, du maintien ou non du buffet. Les résultats de l'étude pourront déterminer les coûts effectifs du renouvellement de l'orgue et les comparer ainsi aux coûts d'un relevage en profondeur.

Par ailleurs, la commission a remarqué une erreur dans le tableau à la page 8 du préavis "Budget de fonctionnement". M. Denis PITTET le rectifie de la manière suivante:

- Budget de fonctionnement en 5 ans à partir de 2017 (et non en 2016) jusqu'en 2021 (et enlever "et suivants").

4 MONUMENTS ET SITES

M. Denis PITTET nous a informés que la délégation municipale s'est entretenue avec le Service cantonal des Monuments et sites à plusieurs reprises. Il en est ressorti que le buffet devrait être conservé et le nouvel instrument devrait y être intégré. Dans la mesure du possible, le soufflet devrait être conservé et restauré. C'est l'étude ou le facteur d'orgue choisi qui pourra répondre et le Conseil communal s'il y a plusieurs choix.

5 PROJET D'INTERVENTION

A l'issue de l'acceptation du préavis, la procédure d'appel d'offres sera lancée. Cette étape d'une grande complexité sera effectuée par des architectes spécialisés dans les rénovations et réfections de monuments classés de hautes importances, sur mandat de la Municipalité dont les services ne sont pas expérimentés dans ce domaine. M. Denis PITTET nous a signalé que ces architectes sont également mandatés à Nyon pour la restauration du Temple et de l'orgue.

La procédure d'appel d'offres de marché public ouverte sur le plan international sera organisée en deux tours. Son déroulement est clairement expliqué dans le préavis.

6 COÛT DE L'ÉTUDE

La commission a d'emblée remarqué une erreur dans le total des montants. De l'avis de l'ensemble de la commission, cette erreur n'a aucune incidence sur le montant du crédit demandé. Cette erreur a été corrigée d'entrée par Mme Anne-Marie FIGUET de la manière suivante:

Honoraires architecte conseil	CHF 23'000.00
Honoraires spécialistes	CHF 7'000.00
Relevés laserométrique	CHF 10'750.00
Frais d'appels offres	CHF 5'000.00
Étude travaux intérieurs	CHF 4'000.00
Total intermédiaire	CHF 49'750.00
Divers-réserve env. 10%	CHF 5'750.00
Total HT	CHF 55'500.00
TVA 8%	CHF 4'500.00
TOTAL TTC	CHF 60'000.00

Prestations de l'architecte conseil – CHF 23'000.00:

- Organisation et suivi de la procédure de marché public en 2 tours en vue de l'adjudication des travaux de réhabilitation de l'orgue du Temple.
- Travaux et séances préparatoires 1^{er} tour.
- Rédaction du cahier des charges pour dossier de candidatures.
- Dépouillement des dossiers et préparation de l'évaluation.
- Séance et rédaction du compte-rendu du 1^{er} tour.
- Séances préparatoires du 2^e tour.
- Rédaction du cahier des charges pour appel d'offres.
- Visite locale et réponses aux questions des soumissionnaires.
- Dépouillement des dossiers et préparation de l'évaluation.
- Séance et rédaction du compte-rendu du 2^e tour et proposition à la Municipalité.

Prestations des spécialistes – CHF 7'000.00:

- Etude de rénovation ou adaptation du buffet avec un maître menuisier spécialiste dans les objets d'art. (selon proposition des facteurs d'orgue).
- Rapport des relevés hygrométriques sur une année par un spécialiste (si nécessaire).

Relevés laserométriques - CHF 10'750.00 :

- Relevés au laser (méthode excessivement précise) de l'intérieur du Temple et fourniture de plans exacts de la situation de l'orgue et du buffet dans son emplacement actuel afin d'étudier l'intégration d'un nouvel instrument (plans à fournir au facteur d'orgue).

Frais d'appel d'offres - CHF 5'000.00 :

- Frais d'appels d'offres marchés publics spécifiques pour les travaux intérieurs.

Etudes travaux intérieurs - CHF 4'000.00 :

- Etude des matériaux d'origine pour la rénovation des plafonds et piliers (ex. peinture) et tous autres travaux à identifier sur le bâtiment (en collaboration avec le SIPAL, secteur Monuments et sites). Lors de la dernière rénovation du temple, il y a eu plusieurs dégâts d'eau. Les frais de remise en état ont été assumés, à l'époque, par l'assurance. A ce jour, il n'y a plus d'infiltration d'eau. Indépendamment à ces incidents, il est prévu de rénover les peintures des plafonds et des piliers en bois dans la nef.
- Quelques travaux d'amélioration de l'électricité, le contrôle OIBT a été fait il y a trois ans.

7 CONCLUSION

La commission a relevé la nécessité d'accepter cette étude à l'unanimité et trouverait réjouissant, en 2019, de commémorer les 250 ans du Temple de Morges avec un orgue magnifique, en sachant qu'il faut compter une année pour le construire. Cette étude donnera à la Commune des devis précis et circonstanciés pour un nouvel orgue ou pour le relevage de l'orgue actuel.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour l'étude du remplacement de l'orgue du Temple;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2017.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Eric Weber